



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E178968

VALABLE JUSQU'AU 02/12/2026

ÉDITÉ LE

05/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2007

Forme juridique : SAS

Capital : 195 240

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 494 690 936 00047

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4406629

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011073318404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011073318404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : DEOUST (AGENCE)

5 RUE LOUIS BERTHOLLET
10000 TROYES

Téléphone : 03 25 46 93 97

Fax : 03 25 46 79 42

Portable : 06 51 96 37 66

Site Internet : www.trema-multitechnique.com

E-mail : michonao@trema-multitechnique.com

Responsabilité légale :

SCHAPPACHER XAVIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2024
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² sans surpresseur Mention RGE	28/11/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/09/2021
o Ventilation mécanique	04/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.